

## Animation d'une formation interne

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Développement des compétences**
  - **Maitrise et transfert de savoir-faire professionnels**

La certification « Animation d'une formation interne » a été conçue et est reconnue par plusieurs branches professionnelles. Elles utilisent le référentiel de certification dans le cadre de leur propre dispositif de certification pour les candidats à la certification relevant de leur propre branche.

Cette certification de compétences professionnelles est interbranches (CCPI).

Dans le cadre d'une action de formation interne, l'animateur d'un ou plusieurs modules de formation accomplit les activités suivantes :

- Préparation de l'animation : identification et définition des objectifs, des modalités d'une séquence de formation, positionnement de l'apprentissage dans le contexte professionnel et/ou de la formation proprement dite, élaboration d'une progression dans l'apprentissage, préparation des conditions d'évaluation
- Mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences de formation : choix de la situation d'apprentissage et de la stratégie pédagogique la plus adaptée, adaptation des méthodes pédagogiques, maintien de la motivation pour l'objet d'apprentissage, création d'une dynamique de groupe, facilitation des interventions des apprenants, gestion des difficultés et des contraintes de temps

Evaluation : mesure de la progression pédagogique, évaluation des acquis des participants, vérification de la pertinence et de la qualité de l'action de formation, identification des problèmes rencontrés par les apprenants et proposition de stratégies de remédiation, communication

Code(s) NAF : **21.10Z**, **21.20Z**, **72.11Z**, **72.19Z**,  
**14.11Z**, **24.42Z**, **26.12Z**, **17.12Z**

Code(s) NSF : **333**, **315m**, **333n**

Code(s) ROME : **H2408**, **K2111**, **H3101**

Formacode : **44577**

Date de création de la certification : **26/02/2016**

Mots clés : **Evaluation et qualité de la formation**,  
**formation de formateur**, **Formation**,  
**Animation**

### Identification

Identifiant : **2223**

Version du : **05/07/2016**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Plusieurs CPNE de branches professionnelles ont souhaité apporter une attention toute particulière à la professionnalisation des formateurs internes aux entreprises. Avis des CPNE des branches professionnelles : Textile/Habillement Métallurgie Industries de santé Intersecteur Papier Carton**

Non formalisé :

- **Les entreprises adhérentes aux branches professionnelles signataires de la Charte CQPI sont à l'origine de la création de cette certification. Elles reconnaissent l'utilité de cette certification pour son titulaire compétences. Cette certification participe à sa montée en compétences et à la valorisation des compétences acquises.**
- **Courriers Métallurgie : SEB, ST Micro, Thales, PSA, Arcelor, Emerson-Leroy Somer, DCNS, Bureau Veritas** □

**Courriers Textile  
MacoPharma, Lener  
Cordier, Courriers  
Habillement Simon  
Fonlupt, Grandis**

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Attester des compétences professionnelles du salarié qui anime des formations internes un ou plusieurs modules de formation interne et de développer ainsi ces compétences.

Contribuer à la démarche qualité du processus de certification par une reconnaissance de la professionnalisation de ces salariés

Apporter une valeur ajoutée aux salariés bénéficiaires au sein des entreprises en leur permettant de faire évoluer leurs compétences.

### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- A la demande des CPNE et des entreprises, cette certification vient compléter les certifications existantes inscrites au RNCP (Titres, Diplômes, CQP) visant des métiers et/ou des qualifications, par des certifications destinées à être inscrites à l'Inventaire et reconnaissant des compétences associées à des missions

### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Capacité 1 : Préparer les actions /modules de formation

Elaborer et formaliser un déroulé en vue d'une séquence pédagogique

Formaliser une séquence pédagogique par objectifs et une progression pédagogique par objectif

S'approprier les supports pédagogiques sélectionnés

Préparer l'intervention et organiser les conditions matérielles de l'action de formation

Préparer les conditions d'évaluation

Capacité 2 : Animer une ou plusieurs séquences de formation

Animer une séquence à partir des différentes techniques pédagogiques

Anticiper et gérer les sources potentielles de difficultés

Mobiliser les participants

Gérer les contraintes de temps

Capacité 3 : Evaluer les participants et son action

Mesurer la progression pédagogique

Evaluer les acquis des participants

Renseigner une grille d'évaluation de fin de parcours de formation

Mesurer la satisfaction du (des) participant(s)

Rendre compte de l'intervention

### *Modalités générales*

Le référentiel est conçu pour être mis en œuvre à l'issue d'une action de formation courte ou longue, en situation en entreprises, en situation reconstituée, en continu, en alternance.

Durée : 35 heures maximum

### *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Public visé par la certification

Tous publics

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

Le Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches « Animation d'une formation interne » s'inscrit dans la continuité de la Loi du 19 décembre 2014 sur la réforme de la formation professionnelle. La Certification de Compétences Professionnelles Interbranches « Animation d'une formation interne » certifie la qualité des missions pour l'animation d'un ou plusieurs modules de formation.

Le titulaire de cette certification disposera de ces compétences, dans le cadre d'une montée en compétences d'un salarié ou d'un demandeur d'emploi, d'un transfert de savoir-faire... Ceci constituera pour son titulaire un avantage pour se positionner sur un marché du travail reconnaissant de plus en plus les compétences acquises et donc la capacité à les accompagner et à transférer ses savoir-faire et savoir-être.

### *Pour l'entité utilisatrice*

La Certification Professionnelle Interbranches « Animation d'une formation interne » participe à la qualité des processus de certification attendue par les entreprises, à l'accompagnement et de la réussite des parcours de formation de collaborateurs, elle facilite l'harmonisation des processus. Elle contribue aussi à la professionnalisation et la reconnaissance des missions par ses pairs.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Aucun

### *Compétences évaluées*

Capacité 1 : Préparer les actions /modules de formation

Elaborer et formaliser un déroulé en vue d'une séquence pédagogique  
Formaliser une séquence pédagogique par objectifs et une progression pédagogique par objectif

S'appropriier les supports pédagogiques sélectionnés

Préparer l'intervention et organiser les conditions matérielles de l'action de formation

Préparer les conditions d'évaluation

Capacité 2 : Animer une ou plusieurs séquences de formation

Animer une séquence à partir des différentes techniques pédagogiques

Anticiper et gérer les sources potentielles de difficultés

Mobiliser les participants

Gérer les contraintes de temps

Capacité 3 : Evaluer les participants et son action

Mesurer la progression pédagogique

Evaluer les acquis des participants

Renseigner une grille d'évaluation de fin de parcours de formation

Mesurer la satisfaction du (des) participant(s)

Rendre compte de l'intervention

### Centre(s) de passage/certification

- Chaque CPNE habilite les centres de passage/certification
- Centres de passage listés par la CPNE Métallurgie
- Centres de passage listés par la CPNE commune Textile - Habillement
- Centres de passage listés par la CPNE de l'Intersecteur papier Carton
- Centres de passage listés par la CPNE des industries de la santé

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Aucun

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Le Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches (CCPI) est délivré par la CPNE dont le titulaire relève

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Le nombre de salariés concernés par cette certification est supérieur à 400 par an.

### *Autres sources d'information*

[www.textile.fr](http://www.textile.fr)

[www.leem.org](http://www.leem.org)

[www.unidis.fr](http://www.unidis.fr)

[www.uimm.fr](http://www.uimm.fr)